

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

CERVEN : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342), M. Michel DAVID

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002333

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE TITULAIRE

VU le Code Electoral et notamment les articles L273-5 et L273-10,
VU la délibération n° CC000867 en date du 15 juillet 2020 déclarant les conseillers communautaires installés dans leurs fonctions au sein du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération,
VU le courrier de Madame Emily GROPPi adressé à Monsieur le préfet de la Haute-Savoie relatif à sa démission de sa fonction d'adjoint et de son mandat de conseillère municipale de Thonon-les-Bains,
VU le courrier de Monsieur le sous-préfet de Thonon-les-Bains acceptant, par délégation de Monsieur le Préfet, la démission de Madame Emily GROPPi de sa fonction d'adjoint et prenant acte qu'elle ne conservait pas son mandat de conseillère municipale.

CONSIDERANT qu'en l'absence de candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu, le siège est pourvu par le 1^{er} conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondant aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

Monsieur le Président déclare Madame Catherine PERRIN installée dans ses fonctions de conseillère communautaire titulaire au sein du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération. Il propose en conséquence de procéder à la modification du tableau des délégués prenant ainsi acte de cette installation.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

PREND ACTE DE :

- L'installation de Madame Catherine PERRIN, de la liste « Réussir Thonon », dans les fonctions de Conseillère communautaire titulaire de Thonon Agglomération, faisant suite à la démission de Madame Emily GROPPi de son mandat de conseillère municipale,
- La modification du tableau du Conseil Communautaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Chérel'.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **29 SEP. 2023**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jouvernex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric Gerdil

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne

pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE

donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis

ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

CERVENS : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342), M. Michel DAVID

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002334

SYNDICAT DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU CHABLAIS (STOC) - Installation d'un nouveau représentant de Thonon Agglomération

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0122 du 23 décembre 2016 constatant la modification du Syndicat de Traitement des Ordures ménagères du Chablais,
VU la délibération n° CC000895 du 30 juillet 2020 désignant les représentants de Thonon Agglomération au sein du STOC.

CONSIDERANT la nécessité de désigner un nouveau membre suppléant au sein du STOC permettant à la représentation de Thonon Agglomération d'être complète,
CONSIDERANT que Madame Catherine PERRIN se porte candidate,
CONSIDERANT la possibilité ouverte de déroger à la règle de désignation au scrutin secret.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 43

CONTRE : 4 (Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Jean-Baptiste BAUD et Thomas BARNET avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

ABSTENTION : /

DESIGNE Madame Catherine PERRIN comme déléguée de Thonon Agglomération auprès du STOC, en remplacement de Madame Emily GROUPI.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



A blue ink signature of the Secretary of the meeting, appearing as a cursive 'C. Stuel'.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **29 SEP. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEIX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric Gerdil
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)
MARGENCEL : M. Patrick BONDZAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDZAZ
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

CERVENS : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342), M. Michel DAVID

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002335

**SYNDICAT MIXTE DES GENS DU VOYAGE SEDENTARISES NON SEDENTARISES DU CHABLAIS
(SYMAGEV) - Installation d'un nouveau représentant de Thonon Agglomération**

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU l'arrêté préfectoral approuvant la modification des statuts du SYMAGEV,
VU les statuts du SYMAGEV définissant la composition du Comité syndical,
VU la délibération n° CC000896 du 30 juillet 2020 désignant les représentants de Thonon Agglomération au sein du SYMAGEV.

CONSIDERANT la démission d'Emily GROPPi,
CONSIDERANT que pour l'élection des délégués des EPCI à fiscalité propre au comité d'un syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,
CONSIDERANT que Madame Catherine PERRIN se porte candidate,
CONSIDERANT la possibilité ouverte de déroger à la règle de désignation au scrutin secret.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 43

**CONTRE : 4 (Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Jean-Baptiste BAUD et Thomas BARNET
avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)**

ABSTENTION : /

DESIGNE Madame Catherine PERRIN comme déléguée suppléante de Thonon Agglomération
auprès du SYMAGEV, en remplacement de Madame Emily GROPPi.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **29 SEP. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEIX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

CERVENS : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342), M. Michel DAVID

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002336

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU CHABLAIS (SIAC) - Installation d'un nouveau représentant de Thonon Agglomération

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0051 du 07 octobre 2019 approuvant la modification des statuts du SIAC,
VU la délibération n° CC000893 du 30 juillet 2020 désignant les représentants de Thonon Agglomération au sein du SIAC.

CONSIDERANT la démission d'Emily GROPPi,
CONSIDERANT que pour l'élection des délégués des EPCI à fiscalité propre au comité d'un syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,
CONSIDERANT que Madame Catherine PERRIN se porte candidate,
CONSIDERANT la possibilité ouverte de déroger à la règle de désignation au scrutin secret.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 43

CONTRE : 4 (Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Jean-Baptiste BAUD et Thomas BARNET avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

ABSTENTION : /

DESIGNE Madame Catherine PERRIN comme représentante suppléante de Thonon Agglomération auprès du Comité Syndical du SIAC, en remplacement de Madame Emily GROPPi.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

29 SEP. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne

pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

CERVENS : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342), M. Michel DAVID

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002337

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU CHABLAIS (SIAC) - Comité de programmation
LEADER - Désignation des représentants de Thonon Agglomération**

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0051 du 07 octobre 2019 approuvant la modification des statuts du SIAC,
VU la délibération n° CC000997 du 27 octobre 2020 désignant les représentants de Thonon Agglomération au sein du comité de programmation LEADER du SIAC.

CONSIDERANT la nécessité de désigner un nouveau membre suppléant au sein du comité de programmation LEADER du SIAC permettant à la représentation de Thonon Agglomération d'être complète,
CONSIDERANT que Madame Catherine PERRIN se porte candidate,
CONSIDERANT la possibilité ouverte de déroger à la règle de désignation au scrutin secret.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 43

**CONTRE : 4 (Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Jean-Baptiste BAUD et Thomas BARNET
avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)**

ABSTENTION : /

DESIGNE Madame Catherine PERRIN comme représentante suppléante de Thonon Agglomération auprès du Comité de programmation LEADER du SIAC, en remplacement de Madame Emily GROUPI.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

29 SEP. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

CERVENS : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342), M. Michel DAVID

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002338

LOI RELATIVE A LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE - Commission consultative paritaire entre le SYANE et les EPCI à fiscalité propre de Haute-Savoie - Installation d'un nouveau représentant de Thonon Agglomération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 de Transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 198 relatif à la création d'une commission consultative avec les EPCI à fiscalité propre, transcrit à l'article L.2224-37-1 du CGCT,
VU les statuts du SYANE et notamment sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE),
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n° CC001089 du 15 décembre 2020 désignant les quatre représentants de Thonon Agglomération pour siéger au sein de la Commission Consultative du SYANE.

CONSIDERANT la démission d'Emily GROPPi,
CONSIDERANT qu'on ne peut nommer de délégué à cette Commission Consultative qui figurent déjà parmi les délégués actuels au Comité du SYANE,
CONSIDERANT que Madame Catherine PERRIN se porte candidate,
CONSIDERANT la possibilité ouverte de déroger à la règle de désignation au scrutin secret.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 43

CONTRE : 4 (Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Jean-Baptiste BAUD et Thomas BARNET avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

ABSTENTION : /

DESIGNE Madame Catherine PERRIN pour siéger au sein de la Commission Consultative du SYANE, en remplacement de Madame Emily GROPPi.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **29 SEP. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jouvernex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric Gerdil

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M.

Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme

Astrid BAUD-ROCHE

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne

pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE

donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis

ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

CERVENS : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342), M. Michel DAVID

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002339

GRAIE - Installation d'un nouveau représentant de Thonon Agglomération

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n° DEL2018.062 en date du 27 mars 2018 portant adhésion au GRAIE,
VU la délibération n° CC000905 du 30 juillet 2020 désignant les représentants de Thonon Agglomération au sein du GRAIE.

CONSIDERANT la démission d'Emily GROPPi,
CONSIDERANT que Madame Catherine PERRIN se porte candidate,
CONSIDERANT la possibilité ouverte de déroger à la règle de désignation au scrutin secret.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 43

CONTRE : 4 (Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Jean-Baptiste BAUD et Thomas BARNET avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

ABSTENTION : /

DESIGNE Madame Catherine PERRIN comme représentante suppléante de Thonon Agglomération auprès du GRAIE, en remplacement de Madame Emily GROPPi.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

29 SEP. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric Gerdil
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

CERVENIS : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342), M. Michel DAVID

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002340

DELEGATION DU CONSEIL AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, dont, notamment, l'article L 5211-10.

CONSIDERANT qu'il apparaît opportun de modifier la délégation consentie au bureau communautaire pour un fonctionnement plus efficace du processus de décision communautaire,
CONSIDERANT que la délégation consentie au bureau pour l'autorisation de la signature des contrats portant mise à disposition, ou prise de possession des bâtiments, ainsi que celle concernant la gestion des subventions doivent être précisées.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

CHARGE le Bureau Communautaire jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de réaliser les opérations suivantes, selon les modifications identifiées ci-après :

Subventions

De solliciter toutes subventions et participations financières auprès d'organismes ou collectivités pour **tout projet d'intérêt communautaire.**

Procéder aux attributions des subventions, cotisations, participations et contributions **pour un montant maximum de 20 000 euros par projet subventionné et par année.**

Gestion des baux

De procéder à la conclusion, à la modification et au renouvellement **de tout contrat portant mise à disposition ou prise de possession d'un bâtiment quel qu'en soit le régime juridique (bail d'habitation, commercial, professionnel, rural, louage de chose soumis au code civil, etc.)** que la collectivité soit bailleur ou preneur, pour une durée n'excédant pas douze ans.

Cette délégation concerne également les contrats conclus à titre gratuit, sans aucune rétribution pour l'occupation.

PRECISE que les autres dispositions de la délégation initialement consentie par le Conseil Communautaire ne sont pas modifiées.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

29 SEP. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric Gerdil
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)
MARGENCEL : M. Patrick BONDZAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINIERE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDZAZ
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

CERVEN : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342), M. Michel DAVID

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002341

THONON AGGLOMERATION - Rapport d'activité 2022

VU les dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du CGCT.

CONSIDERANT que le rapport d'activité, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision synthétique des actions conduites par la collectivité aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands projets d'intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité 2022,
AUTORISE M. le Président à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment de notifier le présent rapport aux communes membres.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **29 SEP. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

CERVEN : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002342

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS - Adoption du Rapport Public annuel sur la Qualité du Service (RPQS) - Exercice 2022

VU le Code Général des Collectivité territoriales et notamment l'article L2224-17-1,
VU la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,
VU le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 12 septembre 2023 sur ledit rapport.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Etuoi', is written over a horizontal line.

29 SEP. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jouvernex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M.

Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme

Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne

pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE

donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis

ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

CERVENS : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002343

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - Adoption du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2022

VU le Code Général des Collectivité territoriales et notamment l'article L2224-5,
VU le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public en matière d'assainissement collectif et non collectif.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 12 septembre 2023.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOPTE le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de Thonon Agglomération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

~~29~~ SEP. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMEN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMEN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

CERVENS : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002344

RECONDUCTION DU PROGRAMME WATTY A L'ECOLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° CC000802 du Conseil Communautaire du 25 février 2020 portant approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Thonon Agglomération,
VU la délibération n° CC001369 du Conseil Communautaire du 20 juillet 2021 validant le principe de déploiement de l'animation Watty à l'école sur le territoire ainsi que les modalités de financement associées, à savoir un partage du reste à charge à hauteur de 50% par l'agglomération et 50% par les communes s'engageant dans le programme,
VU les termes de la convention de partenariat initiale relative au programme Watty 2021-2022, conclue entre Eco CO2 et Thonon Agglomération, engageant Thonon Agglomération exclusivement pour le règlement de la totalité du reste à charge du programme (parts communes et agglomération) auprès de l'entreprise Eco CO2,
VU l'avenant à la convention de partenariat relative au programme Watty 2023-2024 conclu entre Eco CO2 et Thonon Agglomération,
VU la délibération n° CC001947 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2022 autorisant en l'état, Thonon Agglomération à refacturer aux communes engagées dans l'animation pour cette année 2022-2023, la quote-part de leur participation financière dans l'animation Watty, à savoir d'inscrire 50% du coût de la prestation en recettes au budget principal.

CONSIDERANT l'intérêt du programme Watty à l'école au regard des objectifs de sensibilisation du PCAET et de transition écologique du territoire, et sa correspondance avec l'action 3.2.2 « Améliorer la connaissance locale des enjeux climat-air-énergie et sensibiliser la population » du PCAET de Thonon Agglomération,

CONSIDERANT l'avis favorable émis par les élus du Bureau Communautaire du 29 août 2023 portant validation sur la reconduction du programme de sensibilisation Watty à l'école en 2023-2024 au sein des 46 classes de 9 établissements scolaires communaux du territoire,

CONSIDERANT le plan de financement pour le déploiement du programme en 2023-2024 au sein des 46 classes du territoire sélectionnées selon la ventilation ci-dessous :

| Commune | Etablissement scolaire | Nombre de classes | Financement Agglo (HT) | Reste à charge commune (HT) |
|-----------------|---------------------------------|--------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| ALLINGES | ECOLE JOSEPH DESSAIX | 1 | 127,5 € | 127,5 € |
| ANTHY-SUR-LEMAN | GS FLORA SAULNIER | 4 | 510 € | 510 € |
| CHENS-SUR-LEMAN | ECOLE LE VERNET | 13 | 1 657,5 € | 1 657,5 € |
| LE LYAUD | ECOLE ELEMENTAIRE LE LYAUD | 4 | 510 € | 510 € |
| MARGENCEL | GS HENRI CORBET | 5 | 637,5 € | 637,5 € |
| MESSERY | GS LES PETITS CRAYONS | 5 | 637,5 € | 637,5 € |
| SCIEZ-SUR-LEMAN | ECOLE LES BUCLINES | 3 | 382,5 € | 382,5 € |
| | ECOLE PRIMAIRE LES PETITS CRÊTS | 6 | 765 | 765 |
| VEIGY-FONCENEX | ECOLE MATERNELLE JOSEPH LANCON | 5 | 637,5 € | 637,5 € |
| TOTAL | 9 | 46 | 5 865 € | 5 865 € |

THONON agglomération

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant relatif à l'extension à l'année scolaire 2023-2024 de la durée de la convention de partenariat initiale conclue avec Eco CO2, et ce pour le compte des communes engagées dans le programme,
- AUTORISE M. le Président à signer ledit avenant à la convention,
- APPROUVE le cofinancement par l'agglomération de l'animation du programme Watty, pour cette année scolaire 2023-2024, de 46 classes sélectionnées à l'issue du processus de recrutement, selon les modalités retenues par les élus et le plan de financement sus-exposé,
- PRECISE que les sommes nécessaires seront inscrites au budget principal 2024 de Thonon Agglomération, à l'article 611 – Contrat de prestations de services à l'école, soit 11 730 € HT,
- AUTORISE Thonon Agglomération à refacturer aux communes engagées dans l'animation Watty pour l'année scolaire 2023-2024, l'équivalent de 50% du reste à charge conformément aux lignes de partage de financement définies pour la mise en place de ce programme. Le montant de 5 865 € HT correspondant sera donc inscrit en recettes au budget principal 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**

29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEY : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002345

EAU - Adoption du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2022

VU le Code Général des Collectivité territoriales et notamment son article L.2224-5,
VU le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable joint en annexe,
VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 12 septembre 2023,
VU l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie d'eau potable du 29 août 2023.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Thonon Agglomération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Etuel', is written over a horizontal line.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **29 SEP. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jouvernex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEUX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002346

PRESENTATION RAPPORT TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES (Délégation de Service Public)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0007 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n° CC001649 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2021 approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation du service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,
VU le contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération établi le 27 décembre 2021 et signé en date du 29 décembre 2021,
VU la délibération n° CC001649 du Conseil Communautaire du 25 janvier 2022 ayant pour objet la substitution du groupement BORINI DEV-RATP DEV par la société dédiée RDB Thonon et la signature de l'avenant n° 1,
VU la délibération n° CC001739 du Conseil Communautaire du 29 mars 2022 ayant pour objet de déterminer les modifications apportées au contrat compte tenu de la modification des dates de prise en charge des services de mobilité par le délégataire et la signature de l'avenant n° 2,
VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 12 septembre 2023.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel 2022 concernant le fonctionnement du réseau de Transport collectif de voyageurs établi par le délégataire RDB Thonon.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

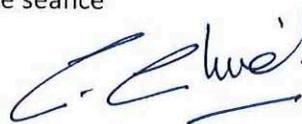
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **29 SEP. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jouvernex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENS : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002347

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU CHABLAIS (SIAC) - Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2022

VU les dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) dont Thonon Agglomération est membre.

CONSIDERANT que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions de ce syndicat portées au cours de l'année 2022.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

PREND acte du rapport d'activités 2022 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC),
INDIQUE que la présente délibération sera adressée au Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Chuiel', with a horizontal line underneath.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **29 SEP. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jouvernex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMEN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVEN : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

CHENS-SUR-LEMEN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEY : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002348

POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS (PMGF) - Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2022

VU les dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Pôle Métropolitain du Genevois Français dont Thonon Agglomération est membre.

CONSIDERANT que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions d'intérêt métropolitaines, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale, portées par le Pôle Métropolitain du Genevois Français au cours de l'année 2022.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

PREND acte du rapport d'activités 2022 du PMGF,
INDIQUE que la présente délibération sera adressée au Président du Pôle Métropolitain du Genevois Français.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **29 SEP. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002349

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS (SM3A) - Présentation du rapport d'activité 2022

VU les dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) dont Thonon Agglomération est membre.

CONSIDERANT que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions de ce syndicat, afin d'améliorer la gestion du risque d'inondation et de préserver l'environnement de notre territoire, portées par le SM3A au cours de l'année 2022.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

PREND acte du rapport d'activités 2022 du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A),
INDIQUE que la présente délibération sera adressée au Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance




Télétransmis en Sous-Préfecture le **29 SEP. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jouvernex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne

pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE

donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis

ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002350

CONVENTION DE SERVICE D'ACHAT CENTRALISE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES OPERES DE TELECOMMUNICATIONS ET DE PRESTATIONS ASSOCIEES POUR LES BESOINS DES POUVOIRS ADJUDICATEURS IDENTIFIES EN ANNEXE 1 DU CCAP DE L'ACCORD-CADRE N°2021-045 / Lot 2 : Téléphonie fixe, VPN, Accès Internet, Numéros SVA Webconférence, Distribution d'appels, Multi-Diffusions, SD-Wan, Collecte niveau 2

VU les articles L. 2113-2 et suivants du code de la commande publique relatifs aux centrales d'achat,
VU l'article 2 de l'arrêt interministériel du 13 juin 2017 (NOR : SSAH1718103A) approuvant la convention constitutive du GIP Resah dont l'article 2 le constitue en centrale d'achat publique au sens des articles L.2113-2 et suivants du code de la commande publique,
VU les accords-cadres mono-attributaires conclus dans le cadre de la procédure 2021-045 par le Resah agissant en tant que centrale d'achat publique et notamment l'annexe 1 Bénéficiaires potentiels du CCAP au sein de laquelle le signataire a été dûment identifié,
VU l'article R. 2162-4 2° du code de la commande publique relatif aux accords-cadres,
VU les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux traitements des données notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679.

CONSIDERANT l'intérêt de Thonon Agglomération pour les prestations adaptées à ces besoins et de la grille tarifaire négociée proposée,

CONSIDERANT l'article L. 2113-4 du code de la commande publique aux termes duquel l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confié,

CONSIDERANT l'intérêt des communes de l'EPCI figurant en annexe d'être bénéficiaires de cette convention,

CONSIDERANT Thonon Agglomération comme coordinateur du groupement de commandes selon les modalités du GIP Resah.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer la convention 2021-45 portant sur le lot 2 pour le montant maximal défini en annexe pour 3 ans. Il est à noter que les prestations seront payées par chaque bénéficiaire au regard des quantités réellement collectées selon le bordereau de prix unitaire fixé dans la convention

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

29 SEP. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEIX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002351

CONVENTION DE SERVICE D'ACHAT CENTRALISE - Fourniture de services de téléphonie hébergée pour les besoins des pouvoirs adjudicateurs identifiés en annexe 1 du CCAP de l'accord-cadre n° 2021-047-002

VU les articles L. 2113-2 et suivants du code de la commande publique relatifs aux centrales d'achat,
VU l'article 2 de l'arrêt interministériel du 13 juin 2017 (NOR : SSAH1718103A) approuvant la convention constitutive du GIP Resah dont l'article 2 le constitue en centrale d'achat publique au sens des articles L.2113-2 et suivants du code de la commande publique,
VU les accords-cadres mono-attributaires conclus dans le cadre de la procédure 2021-045 par le Resah agissant en tant que centrale d'achat publique et notamment l'annexe 1 Bénéficiaires potentiels du CCAP au sein de laquelle le signataire a été dûment identifié,
VU l'article R. 2162-4 2° du code de la commande publique relatif aux accords-cadres,
VU les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux traitements des données notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679.

CONSIDERANT l'intérêt de Thonon Agglomération pour les prestations adaptées à ses besoins et de la grille tarifaire négociée proposée,
CONSIDERANT l'article L. 2113-4 du code de la commande publique aux termes duquel l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confié,
CONSIDERANT la contribution financière annuelle de 4 000 euros portée par Thonon Agglomération pour la Communauté d'Agglomération en son nom propre.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer la convention de service d'achat centralisé « FOURNITURE DE SERVICES DE TELEPHONIE HEBERGEES POUR LES BESOINS DES POUVOIRS ADJUDICATEURS IDENTIFIES EN ANNEXE 1 DU CCAP DE L'ACCORD-CADRE n° 2021-047-002 » pour le montant maximal défini en annexe pour 4 ans. Il est à noter que les prestations seront payées au regard des quantités réellement collectées selon le bordereau de prix unitaire fixé dans la convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Duval', is written over the text 'Le secrétaire de séance'.

29 SEP. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jouvernex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER), Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEUX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne

pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE

donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis

ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002352

PROJET DE CREATION D'UN ABATTOIR

VU le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les dispositions relatives à la création et à la gestion des abattoirs.

CONSIDERANT le courrier en date du 20 juillet 2023 du Président du Département de la Haute-Savoie demandant aux EPCI à fiscalité propre de la Haute-Savoie de délibérer pour le 30 septembre 2023 sur le principe d'une participation financière à un projet de création d'un abattoir multi-espèces départemental,

CONSIDERANT le contenu de l'étude jointe à l'appui de cette demande.

M. le Président demande au Conseil Communautaire de se positionner sur la demande adressée par le Président du Conseil Départemental de Haute-Savoie concernant la création d'un abattoir public pour le département. Il indique que ce dossier, initié par la Chambre de l'Agriculture, répond à un besoin identifié pour les éleveurs du département ou encore à l'amélioration des conditions sanitaires des pratiques rituelles, et rencontre les préoccupations que l'agglomération affiche au sein de son Plan Alimentaire Territorial.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

DONNE un accord de principe favorable à la participation financière de Thonon Agglomération à la création d'un abattoir public départemental,

PRECISE que cet accord ne porte que sur la partie investissement :

- Sous réserve d'une capacité juridique à agir,
- Sous réserve d'une clé financière mixant le poids démographique et la richesse des EPCI,
- Ne porte pas engagement de financement en fonctionnement de l'équipement et ce d'autant que la structure porteuse n'est pas identifiée et le mode de gestion n'est pas connu.

DONNE toutes délégations utiles à M. le Président.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Euvet', with a horizontal line underneath.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **29 SEP. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002353

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - Budget Principal

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° CC002110 du Conseil Communautaire du 28 février 2023 relative au vote du budget primitif 2023,

VU la délibération n° CC002262 du Conseil Communautaire du 27 juin 2023 relative au vote du budget supplémentaire 2023.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'exercice 2023 pour ce budget.

M. le Président propose un projet de décision modificative n°1 « Budget principal » 2023 en équilibre :

0 euros en dépenses de fonctionnement et investissement.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de décision modificative n°1 « Budget principal » pour l'année 2023.

Dépenses de fonctionnement

| Libellé Chapitre | Article | Libellé Article | Proposé CP |
|-----------------------------|---------|--|--------------|
| Charges à caractère général | 60611 | Eau et assainissement | - 50 000,00 |
| Charges à caractère général | 60612 | Energie - Electricité | - 60 000,00 |
| Charges à caractère général | 611 | Contrats de prestations de services | - 130 000,00 |
| Charges à caractère général | 61521 | Terrains | - 50 000,00 |
| Charges à caractère général | 6226 | Honoraires | - 50 000,00 |
| Charges exceptionnelles | 6718 | Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 340 000,00 |
| | | Total | 0,00 |

Dépenses d'investissement

| Libellé Chapitre | Article | Libellé Article | Proposé CP |
|-------------------------------|---------|-------------------|-------------|
| Emprunts et dettes assimilées | 1641 | Emprunts en euros | 40 000,00 |
| Immobilisations corporelles | 2111 | Terrains nus | - 40 000,00 |
| | | Total | 0,00 |

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

29 SEP. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEIX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDZAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDZAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002354

DECISION MODIFICATIVE N°1 - Budget annexe Assainissement

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° CC002112 du Conseil Communautaire du 28 février 2023 relative au vote du budget primitif 2023,

VU la délibération n° CC002266 du Conseil Communautaire du 27 juin 2023 relative au vote du budget supplémentaire 2023.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'exercice 2023 pour ce budget.

M. le Président propose un projet de décision modificative n°1 « Budget annexe assainissement » 2023 en équilibre :

0 Euros en dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de décision modificative n°1 « Budget annexe assainissement » pour l'année 2023.

Dépenses de fonctionnement

| Chapitre | Libellé chapitre | Article | Libellé article | Proposé CP |
|----------|------------------------------------|---------|---|------------|
| 65 | Autres charges de gestion courante | 6541 | Créances admises en non-valeur | -100 000 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 673 | Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 100 000 € |
| Total | | | | 0 € |

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 SEP. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jouvernex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENS : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric Gerdil

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002355

DECISION MODIFICATIVE N°1 - Budget annexe Déchets ordures ménagères

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° CC002113 du Conseil Communautaire du 28 février 2023 relative au vote du budget primitif 2023,

VU la délibération n° CC002272 du Conseil Communautaire du 27 juin 2023 relative au vote du budget supplémentaire 2023.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'exercice 2023 pour ce budget.

M. le Président propose un projet de décision modificative n°1 « Budget annexe déchets, ordures ménagères » 2023 en équilibre :

0 Euros en dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOpte ce projet de décision modificative n°1 « Budget annexe déchets, ordures ménagères » pour l'année 2023.

Dépenses de fonctionnement

| Chapitre | Libellé chapitre | Article | Libellé article | Proposé CP |
|----------|------------------------------------|---------|---|--------------|
| 11 | Charges à caractère général | 611 | Contrats de prestations de services | 1 262 000 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 65548 | Autres contributions | -1 462 000 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 673 | Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 200 000 € |
| Total | | | | 0 € |

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

29 SEP. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDZAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDZAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002355

DECISION MODIFICATIVE N°1 - Budget annexe Déchets ordures ménagères

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° CC002113 du Conseil Communautaire du 28 février 2023 relative au vote du budget primitif 2023,
VU la délibération n° CC002272 du Conseil Communautaire du 27 juin 2023 relative au vote du budget supplémentaire 2023.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'exercice 2023 pour ce budget.

M. le Président propose un projet de décision modificative n°1 « Budget annexe déchets, ordures ménagères » 2023 en équilibre :

0 Euros en dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de décision modificative n°1 « Budget annexe déchets, ordures ménagères » pour l'année 2023.

Dépenses de fonctionnement

| Chapitre | Libellé chapitre | Article | Libellé article | Proposé CP |
|----------|------------------------------------|---------|---|--------------|
| 11 | Charges à caractère général | 611 | Contrats de prestations de services | 1 262 000 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 65548 | Autres contributions | -1 462 000 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 673 | Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 200 000 € |
| Total | | | | 0 € |

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **29 SEP. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEIX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

_____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002356

DECISION MODIFICATIVE N°1 - Budget annexe Berges et Rivières

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° C002114 du Conseil Communautaire du 28 février 2023 relative au vote du budget primitif 2023,
VU la délibération n° C002274 du Conseil Communautaire du 27 juin 2023 relative au vote du budget supplémentaire.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'exercice 2023 pour le budget annexe Berges et Rivières.

M. le Président propose un projet de décision modificative n°1 « Budget annexe Berges & Rivières » 2023 en équilibre :

**132 200,00 € dépenses d'investissement,
132 200,00 € recettes d'investissement.**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOpte le projet de décision modificative n°1 « Budget annexe Berges et Rivières » pour l'exercice 2023.

Dépenses d'investissement

| Chapitr | Libellé Chapitre | Article | Libellé Article | Fonction | Gestionnaire | Proposé CP | Type |
|--------------|--------------------------|---------|---|----------|--------------|-------------------|------|
| 23 | Immobilisations en cours | 2315 | Installations, matériel et outillage techniques | 833 | FIN | 132 200,00 | Réel |
| TOTAL | | | | | | 132 200,00 | |

Recettes d'investissement

| Chapitre | Libellé Chapitre | Article | Libellé Article | Fonction | Gestionnaire | Proposé CP | Type |
|--------------|-------------------------------|---------|-------------------|----------|--------------|-------------------|------|
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 1641 | Emprunts en euros | 01 | FIN | 132 200,00 | Réel |
| TOTAL | | | | | | 132 200,00 | |

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **29 SEP. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jovernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEUX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002357

**MODIFICATION DU PLUi DU BAS-CHABLAIS - situation du parking de Tougues (Chens) - suite
donnée au recours contentieux conservatoire**

VU la délibération n° CC002038 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 20 décembre 2022, approuvant la modification de droit commun n°1 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Bas-Chablais,

VU la délibération n° CC002178 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 25 avril 2023, modifiant le dossier de modification de droit commun n°1 du PLUi du Bas-Chablais, afin de tenir compte, en partie, du recours gracieux de l'Etat en date du 15 mars 2023,

VU le déféré préfectoral à caractère conservatoire de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie en date du 29 juin 2023.

CONSIDERANT que les moyens exposés dans le recours sont de nature à justifier une évolution du PLUi du Bas-Chablais, en ce qui concerne la zone Ne à Tougues (Chens-sur-Léman) en litige,

CONSIDERANT que le nouveau zonage proposé, tel que cela est présenté en annexe de la présente délibération, décline une majeure partie de la zone Ne, dont Monsieur le Préfet demande un retour en zone naturelle, tout en permettant de régulariser le parking existant, ainsi que son extension mesurée,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- MODIFIE le dossier de modification de droit commun n°1 du PLUi du Bas-Chablais, afin de faire évoluer le zonage Ne sur le secteur de Tougues sur la commune de Chens-sur-Léman, tel que cela est présenté en annexe de la présente délibération,
- PRECISE que le dossier de modification n°1 de droit commun du PLUi du Bas-Chablais sera mis à jour en conséquence,
- PRECISE que les mesures de publicité et d'opposabilité seront effectuées en conséquence.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 SEP. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002358

LOCAL FRANCE SERVICES DOUVAINE - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

VU l'article 4-2-5 des Statuts de Thonon Agglomération,
VU L.2422-12 du Code de la commande publique.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération dispose de la compétence pour créer et gérer des maisons de services au public,

CONSIDERANT qu'un local en rez-de-chaussée d'une surface de 126,41 m², appartenant à la commune de Douvaine, situé place de l'Hôtel de Ville, pourrait être mis à sa disposition pour la création d'une structure « France Services » et l'accueil de divers services de l'agglomération,

CONSIDERANT que des travaux de remise aux normes et d'aménagement doivent être engagés pour assurer l'accueil du public dans de bonnes conditions, estimés à 254 500 euros HT,

CONSIDERANT que, lorsque la réhabilitation d'un ouvrage relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

CONSIDERANT que cette convention précise alors les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

M. le Président indique que les parties se sont accordées pour désigner Thonon Agglomération pour assurer la maîtrise d'ouvrage unique des travaux de réhabilitation du local situé place de l'Hôtel de Ville, appartenant à la Commune de Douvaine et destiné à être occupé par Thonon Agglomération. Les parties conviennent de prendre en charge à parts égales le coût restant des travaux, déduction faite des subventions allouées.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

APPROUVE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Thonon Agglomération et la commune de Douvaine,

AUTORISE M. le Président à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

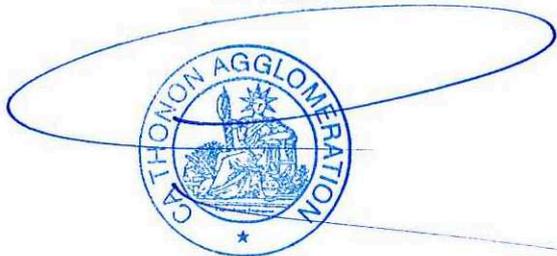
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

29 SEP. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 32
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jouvernex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002359

**DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LEMAN HABITAT -
Remplacement du représentant de la Banque des Territoires**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 421-8, R.421-4 à R. 421-6,
VU le décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des Offices Publics de l'Habitat,
VU l'ordonnance n° 2007-137 du 1^{er} février 2007 modifiée relative aux Offices Publics de l'Habitat,
VU la circulaire du ministère du Logement et de la Ville UHC/OC n°2007-46 du 25 juillet 2007 relative
aux Offices Publics de l'Habitat,
VU la délibération n° DEL2018.055 du Conseil Communautaire du 27 mars 2018 relative au
rattachement de Léman Habitat à Thonon Agglomération,
VU la délibération n° CC000897 du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 relative à la composition
du Conseil d'Administration.

CONSIDERANT que par suite du rattachement de Léman Habitat à Thonon Agglomération, il revient à
cette dernière de déterminer la composition du Conseil d'Administration de Léman Habitat et d'en
désigner une partie des représentants, dont les personnes qualifiées,
CONSIDERANT le mail de Monsieur Laurent FELIX du 23 mars 2023 annonçant sa démission du conseil
d'administration de Léman Habitat à partir du 31 mars 2023,
CONSIDERANT le courrier de la Banque des Territoires en date du 29 juin 2023, proposant la
candidature de Monsieur Frédéric PIBOUX, en remplacement de Monsieur Laurent FELIX.

*Les administrateurs de Léman Habitat (Christophe ARMINJON avec pouvoir, Claire CHUINARD, Gérard
BASTIAN avec pouvoir, Isabelle PLACE-MARCOZ, Catherine BASTARD, Jean-Claude TERRIER) ne
prennent pas part au vote.*

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

VALIDE la nomination de Monsieur Frédéric PIBOUX au conseil d'administration de Léman
Habitat en tant que personne qualifiée.
AUTORISE M. le Président à effectuer et signer toute démarche administrative nécessaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

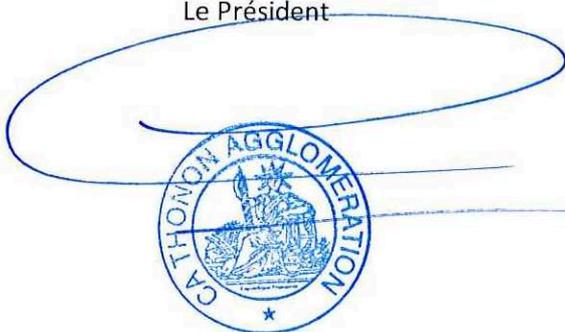
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Chouet', written over a horizontal line.

Télétransmis en Sous-Préfecture le

29 SEP. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jouvernex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002360

PLH - Parc ancien - Ajustement du règlement des aides financières à destination des particuliers

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° CCM000858 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 18 juin 2020, approuvant le PLH 2020-2026,
VU la délibération n° CC001084 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 15 décembre 2020, validant le rattachement de Thonon Agglomération à la candidature portée par le Département pour la mise en place d'un SPEEH,
VU la délibération n° CC001676 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 22 février 2022, portant sur l'ajustement du règlement communautaire des aides financières à destination des particuliers,
VU la délibération n° CC001866 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 28 juin 2022 approuvant la convention de coordination et de financement du service HRSE pour la période 2022-2023,
VU la délibération n° CC002039 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 20 décembre 2022 approuvant l'avenant à la convention de coordination et de financement du service HSRE pour la période 2022-2023.

CONSIDERANT que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2020-2023 de Thonon Agglomération a pris fin le 31 mars 2023,
CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le règlement attributif des aides aux particuliers,
CONSIDERANT le projet de règlement modifié ci-annexé.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

APPROUVE les modifications apportées aux modalités d'attribution des aides aux particuliers,
MODIFIE le règlement communautaire d'attribution des aides à destination des particuliers.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



29 SEP. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002361

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – «LES TERRASSES DU CHABLAIS» – DOUVAINE

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,
VU le Contrat de Prêt n° 147711 signé entre « SA IMMOBILIERE RHONE-ALPES », ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération,

CONSIDERANT la réponse de la mairie de Douvaine en date du 27 février 2021 ne souhaitant pas se porter garante,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 juillet 2023.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 081 483 euros souscrit par la SA IMMOBILIERE RHONE-ALPES auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 147711 constitués de 7 lignes du prêt.

La présente garantie porte sur 10 logements sociaux, 3 PLAI, 6 PLUS, 1 PLS, en VEFA, dans l'opération « LES TERRASSES DU CHABLAIS », située 24 rue des Meurrollets à Douvaine. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 081 483 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 147711 constitué de 7 lignes du Prêt,
- ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal de 540 742 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt pour le financement de 10 logements sociaux, 3 PLAI, 6 PLUS et 1 PLS en VEFA dans l'opération « LES TERRASSES DU CHABLAIS », située 24 rue des Meurrollets à Douvaine. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,
- PRECISE que la garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- PRECISE que l'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci,
- VALIDE sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération,
- PRECISE que cette convention intervenante entre La SA IMMOBILIERE RHONE-ALPES et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignation, tiers à la convention,
- AUTORISE M. le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Gué', is written over a horizontal line.

29 SEP. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 32
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jouvernex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002362

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – «CARRE BOREAL» – THONON-LES-BAINS

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,
VU le Contrat de Prêt n° 144424 signé entre LEMAN HABITAT, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération,
CONSIDERANT la réponse de la mairie de Thonon-les-Bains en date du 13 mars 2023 ne souhaitant pas se porter garante,
CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 mai 2023.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 893 225 euros souscrit par LEMAN HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 144424 constitués de 7 lignes du prêt.

La présente garantie porte sur 16 logements sociaux, 6 PLAI, 8 PLUS, 2 PLS, en VEFA, dans l'opération « CARRE BOREAL », située 11-15 chemin de Morcy à Thonon-les-Bains. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Les administrateurs de Léman Habitat (Christophe ARMINJON avec pouvoir, Claire CHUINARD, Gérard BASTIAN avec pouvoir, Isabelle PLACE-MARCOZ, Catherine BASTARD, Jean-Claude TERRIER) ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 893 225 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 144424 constitué de 7 lignes du Prêt,
- ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal de 946 613 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt pour le financement de 16 logements sociaux, 6 PLAI, 8 PLUS et 2 PLS en VEFA dans l'opération « CARRE BOREAL », située 11-15 chemin de Morcy à Thonon-les-Bains. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,
- PRECISE que la garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- PRECISE que l'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;
- VALIDE sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération,
- PRECISE que cette convention intervenante entre LEMAN HABITAT et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et Consignation, tiers à la convention,
- AUTORISE M. le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Chuel', is written over a horizontal line.

29 SEP. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEIX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002363

MAISON DES ADOLESCENTS - Demande de subvention 2023

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération du Conseil Municipal de Thonon-les-Bains du 24 juin 2015 approuvant le Contrat de Ville pour le quartier prioritaire de Collonges-Sainte Hélène,
VU la signature du Contrat de Ville par l'ensemble des partenaires le 7 octobre 2015,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2020 approuvant le projet d'avenant au Contrat de Ville pour le quartier prioritaire de Collonges-Sainte Hélène,
VU la signature de l'avenant par l'ensemble des partenaires le 4 février 2020.

CONSIDERANT la demande de subvention de 18 131 € adressée à Thonon agglomération par l'EPSM 74 pour le soutien au fonctionnement de l'antenne de la Maison des adolescents « Rouge Cargo » à Thonon-les-Bains,

CONSIDERANT que le Point écoute jeunes est un service reconnu et fréquenté par les jeunes du territoire,

CONSIDERANT que l'offre proposée par l'antenne de la Maison des Adolescents est une offre supplémentaire à destination des jeunes du territoire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention de 18 131 € à l'EPSM 74 correspondant à la demande de subvention adressée par l'EPSM 74 au titre de l'année 2023,
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023,
AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



29 SEP. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jovernex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric Gerdil

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

LOISIN : Mme Laëtitia VANNER donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002364

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DELA DELINQUANCE – Co-financement d'un Intervenant Social en Commissariat et en Gendarmerie

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération ».

CONSIDERANT que Thonon Agglomération, dans le cadre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, encourage les actions concourant à la prévention des violences intrafamiliales, et plus globalement à un meilleur accueil et suivi des victimes,
CONSIDERANT que l'Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie, par les missions qu'il exerce, se trouve à l'interface entre l'action policière et la prise en charge sociale et contribue à un repérage précoce des personnes en situation de fragilité ainsi qu'à une meilleure coordination des différentes prises en charge facilitant le parcours des victimes,

CONSIDERANT que l'association A.V.I.J. (Aide aux Victimes et Intervention Judiciaire) des Savoie a recruté un internant social pour exercer ses missions au sein du Commissariat de Thonon et au sein de la brigade de Gendarmerie de Douvaine.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention ci-joint, précisant les modalités de mise en œuvre et de financement d'un poste d'intervenant social en Commissariat et Gendarmerie à temps plein sur le territoire pour l'année 2023,
AUTORISE M. le Président à signer la convention, et tout document s'y rapportant,
AUTORISE le versement d'une participation financière d'un montant de 18 500 € à l'association A.V.I.J. des Savoie selon les modalités décrites dans la convention correspondante.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



29 SEP. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jouvrenex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMEN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMEN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVE : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAIN : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002365

**CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE SERVICE DE DEUX DESSERTES REGIONALES DE
TRANSPORTS PUBLICS LIGNES 38, CHENS-SUR-LEMAN ET LIGNE G, VEIGY VILLAGE - Avenant n°1**

VU la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
VU le règlement CE n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route (ROSP),
VU le Code des transports et notamment ses articles L.1231-1, L.3111-5 et L.3111-8,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC001513 en date du 26 octobre 2021 approuvant la convention relative au financement des lignes G et 38.

CONSIDERANT le service rendu à la population et les évolutions proposées pour les lignes 38 et G du réseau des Transports Publics Genevois,
CONSIDERANT l'intérêt que présente pour la population de l'agglomération la possibilité de pouvoir bénéficier directement du réseau des transports publics genevois depuis les villages limitrophes de la frontière,
CONSIDERANT l'économie du contrat et l'intérêt de l'intermodalité permises avec la mise en service du nouveau réseau de la nouvelle délégation de service public de 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 emportant prorogation de la convention de financement des lignes 38, et G Veigy-Village, pour la période du 10 décembre 2023 au 14 décembre 2024,
DONNE toutes délégations utiles à M. le Président pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Chel', written over a horizontal line.

Télétransmis en Sous-Préfecture le

29 SEP. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDZAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDZAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002366

EAU - Nomination d'une directrice de la régie «Eau potable»

VU la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 66,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2221-1 et suivants et R.
2221-1 et suivants,

VU la délibération n° CC000695 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 17
décembre 2019 approuvant la création de la régie dotée de la seule autonomie financière ainsi que
les statuts de cette dernière,

VU la délibération n° CC00904 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 30
juillet 2020 portant nomination du Conseil d'exploitation et du directeur de régie de l'eau potable.

CONSIDERANT le départ de Thierry ADAM, Directeur des services de l'eau et de l'assainissement et
Directeur de la régie à autonomie financière « Eau Potable »,

CONSIDERANT la proposition du Président de nommer Isabelle PEZOUS, Directrice des Services
Techniques : Directrice de la régie autonome financière « Eau Potable »,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 29 août 2023.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

MET FIN à la fonction de directeur de la régie à autonomie financière « Eau potable »
de Monsieur Thierry ADAM, à compter du 31 août 2023,
DESIGNE à compter du 1^{er} octobre 2023 et pour toute la durée nécessaire, Mme
Isabelle PEZOUS, directrice de la régie à autonomie financière « Eau
Potable »,
AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la
Présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

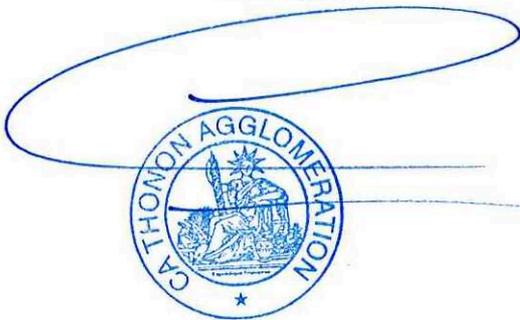
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

29 SEP. 2023

29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
VOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002367

SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

VU la lettre de commande n° LC-2021-26 (AEP) notifiée le 13 septembre 2021,
VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'eau en date du 29 août 2023.

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver le nouveau Schéma Directeur d'Alimentation en Eau potable pour l'ensemble du territoire de Thonon Agglomération.

M. le Président indique que le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable unifié a été présenté lors du Conseil d'Exploitation du 29 août 2023. Le bureau d'études ARTELIA, était chargé de son élaboration avec pour objectif de compiler les 4 Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) des anciennes entités (Anthy, Thonon, Le Lyaud et l'ex-SEMV) pour le territoire de Thonon Agglomération.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

VALIDE le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Thonon Agglomération,
PRECISE que ce document sera transmis aux organismes concernés ainsi qu'à chaque commune membre du territoire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

29 SEP. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jouvernex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENS : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002368

TRAVAUX BASSE DRANSE - Avenant à la convention de superposition d'affectation du domaine public routier pour la route départementale 1005 et route communale du Ranch.

VU la délibération n° CC000593 du 29 octobre 2019 approuvant la convention de délégation d'une partie de la compétence GEMAPI au SIAC,

VU la délibération n° CC000804 du 25 février 2020 approuvant la création et gestion d'un système de protection de l'APEI de Thonon les Bains,

VU la convention de délégation de compétences GEMAPI établie le 24 octobre 2019 entre le SIAC et Thonon Agglomération et modifiée par l'avenant n°1 du 25 janvier 2022.

CONSIDERANT que l'étude de danger version B 16CRA220 du 11 février 2020 et son addendum du 10 février 2021, réalisés par SUEZ Consulting pour le compte du SIAC, démontrent que le remblai de la RD1005 est constitutif du système d'endiguement protégeant le site de l'APEI et que la route communale du Ranch porte l'ouvrage anti-inondation,

CONSIDERANT l'étude de stabilité du talus routier vis-à-vis de l'aléa inondation version A 21CRA144 réalisée le 25 août 2021 par SUEZ Consulting et l'étude géotechnique complémentaire du remblai de la RD1005 démontrant la stabilité du talus routier vis-à-vis de l'aléa inondation version A réalisée en août 2021 par SUEZ Consulting pour le compte du SIAC en réponse à la demande du Département,

CONSIDERANT que, dans le cadre de la convention de délégation de compétence susvisée, le SIAC est maître d'ouvrage pour la création du système d'endiguement dite « digue de l'APEI »,

CONSIDERANT les modifications proposées au système d'endiguement à savoir le remplacement du portail anti-inondation sur la route du Ranch par un merlon de protection en remblai,

CONSIDERANT que Thonon Agglomération, autorité en charge de la compétence GEMAPI, est gestionnaire du système d'endiguement à compter de la date de réception des travaux relatif au système d'endiguement,

CONSIDERANT que le Département de la Haute-Savoie est gestionnaire de la route RD1005 et la commune de Thonon-les-Bains est gestionnaire de la route communale du Ranch,

CONSIDERANT que conformément aux dispositions du décret du 12 mai 2015 modifié relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques, les superpositions de gestion du remblai de la route RD1005 doivent être formalisées par une convention qui décrit les rôles des différents intervenants.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

VALIDE les modifications apportées au système d'endiguement de protection du bâtiment de l'APEI avec remplacement du portail anti-inondation sur la route du Ranch par un merlon de protection en remblai,

VALIDE les mises à jour du document de gestion et de surveillance du système, en annexe de l'avenant n°1 de la convention de superposition d'affectation du domaine public routier pour la route départementale 1005 et route du Ranch ci-joint,

AUTORISE M. le Président à signer tous documents se référant à la création et à la gestion de ce système d'endiguement de protection du bâtiment de l'APEI.

____ THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Chui', with a horizontal line underneath.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 SEP. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002369

**COMMANDE PUBLIQUE / GRAND CYCLE DE L'EAU - APPEL D'OFFRES OUVERT N° 2023M0278 —
COMMUNE D'ALLINGES - AMENAGEMENT ET SECURISATION CARREFOURS DU CRET BARON ET DE
CHIGNENS - Autorisation de signature des marchés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP) et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 relatifs à la constitution d'un groupement de commandes,
VU le CCP, notamment l'article L.2124-1 relatif aux marchés passés selon une procédure formalisée,
VU le CCP, notamment les articles L.2124-2-1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert (AOO),
VU la délibération n° CCO001942 du 27 septembre 2022 autorisant la constitution du groupement de commandes entre le Conseil Départemental de Haute-Savoie et Thonon Agglomération selon les modalités définies dans la convention de groupement associée pour les travaux susvisés à Allinges dans le cadre d'un projet d'aménagement global.

CONSIDERANT que les travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de Thonon Agglomération,
CONSIDERANT la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet Canel Ingénierie Infrastructure (C2i) pour le Conseil Départemental de Haute-Savoie et pour Thonon Agglomération,
CONSIDERANT la procédure d'appel d'offres ouvert engagée par le Conseil Départemental de Haute-Savoie en sa qualité de coordonnateur du groupement,
CONSIDERANT la réception d'une seule offre à la consultation lancée, déposée par l'entreprise COLAS FRANCE PERRIER 74 (74550 Perrignier),
CONSIDERANT l'admissibilité de la candidature reçue, établi par le coordonnateur dans son rapport,
CONSIDERANT la conformité de l'offre reçue, établi par le coordonnateur dans ledit rapport,
CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du groupement en date du 13 juillet 2023 portant attribution du marché à l'entreprise COLAS FRANCE PERRIER 74.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer le lot 1 du marché sous la maîtrise d'ouvrage Thonon Agglomération et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution, attribué à l'entreprise COLAS FRANCE - PERRIER 74 (74550 Perrignier) pour un montant défini comme suit :

| Part Agglo | Montant HT | Montant TTC (TVA 20%) |
|-------------------------------|---------------------|------------------------------|
| Thonon Agglomération EU | 176 044.30 € | 211 253.16 |
| Thonon Agglomération AEP | 40 008.92 € | 48 010.70 |
| Thonon Agglomération EP | 52 459.86 € | 62 951.83 |
| Thonon Agglomération MOBILITE | 53 120.86 € | 63 745.03 |
| Total | 321 633.94 € | 385 960.73 € |

PRECISE A titre informatif que le montant global du marché intégrant la part du Conseil Départemental, s'élève à :

| | Montant HT | Montant TTC (TVA 20%) |
|-------------------------------|-----------------------|------------------------------|
| Part Agglo | 321 633.94 € | 385 960.73 € |
| Part Conseil Départemental 74 | 996 557.91 € | 1 195 869.49 € |
| Total | 1 318 191.85 € | 1 581 830.22 € |

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



29 SEP. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvrenex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric Gerdil
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002370

ADHESION A CAP RURAL - Centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local

VU la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB2020-0013 en date du 06 mars 2020, et notamment la compétence facultative 4-3-4 « Agriculture Locale » mentionnant l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial,

VU la délibération n° CC00802 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 février 2020, adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial, prévoyant l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (Fiche action n°2.21),

VU la convention attributive de subvention n° 2021-13B-2.2-74-001 du 29 novembre 2021 relative au projet Alimentaire territorial « PAT de Thonon Agglomération » dans le cadre de la mesure 13 « Partenariat Etat/Collectivité au service des projets alimentaires territoriaux » du volet « agriculture, alimentation, forêt » du plan France Relance, Volet B « Investissements dans les PAT ».

CONSIDERANT le rôle de centre de ressources pour le développement local que tient Cap Rural pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

CONSIDERANT l'intérêt des formations proposées en matière de projets et financement complexes, et d'animation,

CONSIDERANT la veille sur les appels à projets et de procédures de financement notamment sur les thématiques d'agriculture et d'alimentation.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion de Thonon Agglomération à Cap Rural de 2023,
AUTORISE M. le Président à signer tout acte relatif à cet objet,
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. E. Quel', is written over the text 'Le secrétaire de séance'.

Télétransmis en Sous-Préfecture le

29 SEP. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002371

SAFER - Réponse à appel de candidatures

VU la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB2020-0013 en date du 06/03/2020, et notamment la compétence facultative 4-3-4 « Agriculture Locale » mentionnant l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial,

VU la délibération n° CC00802 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 février 2020, adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial, prévoyant l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (Fiche action n°2.21),

VU la convention attributive de subvention n° 2021-13B-2.2-74-001 du 29 novembre 2021 relative au projet Alimentaire territorial « PAT de Thonon Agglomération » dans le cadre de la mesure 13 « Partenariat Etat/Collectivité au service des projets alimentaires territoriaux » du volet « agriculture, alimentation, forêt » du plan France Relance, Volet B « Investissements dans les PAT »,

VU le dossier AS 74 23 0093 01, l'appel à candidature de la SAFER du 24 juillet 2023.

CONSIDERANT que les caractéristiques du tènement ainsi mis en vente répondent à de nombreuses politiques publiques actuellement menées par l'agglomération, notamment :

- de résilience alimentaire, pour la filière fruits et légumes,
- de développement économique en facilitant l'installation des porteurs de projet maraîchers (nature du sol, de proximité avec des réseaux d'eau, possibilité d'équipement en serre, ...),
- de mise en œuvre de la Charte Forestière,
- de mobilité douce avec des délaissés de voiries pouvant utilement servir pour le tracé de la ViaRhôna,
- réserve foncière que pourrait former ces tènements en matière de compensation pour de futurs projets de l'agglomération.

CONSIDERANT la négociation qui s'est déroulée le 20 septembre dernier entre l'ensemble des candidats sous l'égide de la SAFER.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE l'acquisition du lot AS 74 23 0093 01 mis en candidature le 24 juillet 2023 pour 258 590 euros TTC (frais SAFER et notaire inclus) dans le cas de la sélection de Thonon Agglomération par la SAFER,
PRECISE que les crédits relatifs au coût de l'opération seront inscrits au budget.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jouvernex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEUX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MARGENCEL : M. Patrick BONDZAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

MESSERY : M. Serge BEL

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDZAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002372

ZAE ESPACE LEMAN (Margencel) - Vente des parcelles section A numéro 4069 et 4108 à la SCI LES CEDRES

VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU la délibération n° CCO020434 du Conseil Communautaire du 22 décembre 2020 relative aux conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes, situés en ZAE et destinés à être revendus à des tiers.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a en charge la commercialisation du foncier à vocation économique situé en zone d'activités économiques intercommunale,
CONSIDERANT l'acte à signer entre la Commune de Margencel et Thonon Agglomération devant Notaire pour la vente des parcelles cadastrées section A numéro 4069 et 4108,
CONSIDERANT la proposition de la SCI Les Cèdres, représentée par Jean-Claude et Maria-José PERRAS, d'acquérir les parcelles A 4069 et 4108 au prix de 12 €/m², conformément à l'avis des Domaines.

Il est rappelé qu'au regard des dispositions de la loi NOTRe, Thonon Agglomération est seule compétente sur les zones d'activités économiques notamment pour la commercialisation du foncier.

Dès-lors, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande d'implantation :

| Références cadastrales | Superficie totale | Prix HT | TVA * | Prix TTC |
|------------------------|--------------------|----------|-------|----------|
| A 4069 | 11 m ² | 132,00 | 0 | 132,00 |
| A 4108 | 214 m ² | 2 568,00 | 0 | 2 568,00 |
| TOTAL | | 2 700,00 | 0 | 2 700,00 |

* : cette vente entre dans le champ de la TVA sur marge.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

DECIDE de céder les parcelles cadastrées section A n° 4069, d'une surface de 11 m², et A n° 4108 de 214 m², sises sur la ZAE Espace Léman à Margencel, au profit de la SCI les Cèdres, représentée par Jean-Claude et Maria-José PERRAS, ou toute société de substitution, pour un montant de 2 700 € TTC,

PRECISE que

- cette cession entre dans le champ de la TVA sur marge,
- le taux de TVA en vigueur est de 20% ; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte,
- les frais seront supportés par l'acquéreur.

CHARGE l'étude de Maître Anthony BIRRAUX, notaire à Douvaine, d'accomplir les formalités nécessaires à ces ventes,

AUTORISE M. le Président ou M. le 2^{ème} Vice-Président délégué à la Stratégie de développement et d'innovation économique à signer l'acte de cession et le cas échéant, tout autre document afférent à cette cession au profit de la SCI les Cèdres, représentée par Jean-Claude et Maria PERRAS, domiciliée au 9 chemin des Grandes Vignes à Margencel (74200) ou toute société de substitution.

____ THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **29 SEP. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jouvernex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVECH : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

FEISSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

MESSERY : M. Serge BEL

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002373

LES BRACOTS II - Mise à bail à construction du lot 1B au profit de la société YPHEN - Modification de la délibération n° CC002238 du 27 juin 2023

VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU les articles L. 251-1 à L. 251-9 du Code de la construction et de l'habitation,
VU la délibération n° CC002238 du Conseil Communautaire du 27 juin 2023 visant à la mise à bail du lot 1B sis sur la seconde extension de la ZAE des Bracots à Bons en Chablais, au profit de la société YPHEN,
VU le plan de piquetage du lot 1B du 03 juillet 2023, réalisé par le cabinet de géomètre CANEL,

CONSIDERANT que le plan de piquetage du lot 1B fait apparaître une nouvelle numérotation cadastrale.

CONSIDERANT qu'il convient, pour la poursuite du dossier, de rectifier et prendre en compte les références cadastrales du lot 1B, stipulées dans la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2023.

Dès-lors, il est proposé au Conseil Communautaire de confirmer la mise en place d'un bail à construction pour le lot n°1B, sur le tènement et aux conditions financières suivants :

| Lot | Références cadastrales | Superficie totale | Loyer canon en € HT | TVA sur marge | Loyer canon En € TTC |
|-----|---|----------------------|---------------------|---------------|----------------------|
| 1B | H n° 928p, 930p, 931, 967, 936, 939p et 942 | 4 049 m ² | 283 430 € | 56 686 € | 340 116 € |

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

PREND ACTE de la nouvelle numérotation cadastrale du lot 1B sis sur la seconde extension de la ZAE des Bracots à Bons-en-Chablais, suite au plan de piquetage réalisé par le cabinet de géomètre CANEL, et comme défini ci-dessus,

CONFIRME la conclusion d'un bail à construction pour une durée de 99 ans avec la société YPHEN, représentée par Monsieur Gil BURBAN, ou toute personne physique ou morale de substitution, moyennant le versement d'un loyer canon de deux cent quatre-vingt-trois mille quatre cent trente euros (283 430 €) hors taxe, sur le lot 1B de l'extension de la ZAEi des Bracots, d'une surface de 4 049 m²,

PRECISE que

- les frais de notaire seront à la charge du preneur,
- cette mise à bail entre dans le champ de la TVA sur prix total,
- le taux de TVA en vigueur est de 20% ; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte,

CHARGE l'étude de Maître Anthony BIRRAUX, notaire à Anthy-sur-Léman, d'accomplir les formalités nécessaires à ce dossier,

AUTORISE M. le Président ou M. le deuxième Vice-Président en charge de la stratégie de développement et d'innovation économique, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

____ THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 SEP. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002374

PLANBOIS PARC - Mise à bail à construction du lot n°9 à Monsieur Thomas CARRAUD

VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU les articles L. 251-1 à L. 251-9 du Code de la construction et de l'habitation,
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 novembre 2019 relatif à la mise en place du bail à construction sur les fonciers économiques des ZAEi à rayonnement métropolitain de Thonon Agglomération pour une durée de 99 ans, dont la ZAEi de Planbois Parc à Perrignier,
VU l'avis du Bureau Communautaire réuni le 08 décembre 2020,
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 janvier 2020 validant le versement d'un loyer canon calculé sur la base de 70 €/m² HT,
VU le permis d'aménager n° PA 074210 19 B0001 relatif à l'aménagement du secteur 2 de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc, délivré le 04 novembre 2019,
VU le plan de division et de bornage du 19 avril 2022, établi par le cabinet Canel, géomètre-expert,
VU l'avis de France Domaines en date du 17 juillet 2023 estimant la valeur du loyer canon du lot 9 mis à bail à soixante-dix euros le mètre carré hors taxe (70 €/m²).

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a en charge la commercialisation de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc, située sur la commune de Perrignier, ayant vocation à accueillir des bâtiments d'activités à caractère artisanal, industriel ou tertiaire,

CONSIDERANT les conditions de commercialisation du foncier en zones d'activités économiques intercommunales approuvées par le Bureau Communautaire :

- Commercialisation du terrain sous la forme d'un bail à construction d'une durée de 99 ans qui commencera à courir à compter du jour de signature du bail,
- Versement d'un loyer canon calculé sur la base d'un prix à 70 €/m² HT, versé en une seule fois par le preneur à la signature du bail,
- Signature d'une promesse de bail avec deux conditions suspensives : obtention de prêt et du permis de construire purgé,
- Signature du bail à construction à la levée des conditions suspensives avec obligation de réaliser la construction dans un délai de 3 ans.

CONSIDERANT la demande de Monsieur Thomas CARRAUD, de prendre à bail, aux conditions susvisées, un lot à bâtir d'une surface de 2 521 m², identifié sous le numéro n° 9 sur le plan annexé à la présente.

Il est précisé que le bail à construction est un bail par lequel le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail. Le bail à construction confère au preneur un droit réel immobilier. En outre, il détient le droit de céder ses droits réels, de les apporter en société ainsi que de consentir les servitudes passives indispensables à la réalisation des constructions prévues au bail. Ce droit réel peut être hypothéqué, de même que les constructions édifiées sur le terrain loué. Le bailleur, quant à lui, demeure propriétaire du sol et il devient propriétaire des constructions à la fin du bail.

Monsieur Thomas CARRAUD souhaite s'implanter dans la nouvelle ZAEi de Planbois Parc afin d'y développer son activité de plomberie et d'y édifier un bâtiment d'environ 1 000 m² de surface de plancher (stockage et bureau).

Dès-lors, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande d'implantation, via la mise en place d'un bail à construction aux conditions susvisées, sur le tènement suivant :

| Références cadastrales | Superficie totale | Loyer canon en € HT | TVA sur prix total | Loyer canon En € TTC |
|------------------------|-------------------|---------------------|--------------------|----------------------|
|------------------------|-------------------|---------------------|--------------------|----------------------|

THONON agglomération

| | | | | |
|---------------------------|----------------------|-----------|----------|-----------|
| B 3845, B 3838, B 3835 | 2 521 m ² | 176 470 € | 35 294 € | 211 764 € |
|---------------------------|----------------------|-----------|----------|-----------|

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- DECIDE de conclure un bail à construction pour une durée de 99 ans au profit de Monsieur Thomas CARRAUD, ou toute personne physique ou morale de substitution, moyennant le versement d'un loyer canon de cent soixante-seize mille quatre cent soixante-dix euros (176 470 €) hors taxes, sur le lot à bâtir n° 9, situé au sein de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc à Perrignier, d'une surface de 2 521 m²,
- PRECISE que :
- les frais de notaire seront à la charge du preneur,
 - cette mise à bail entre dans le champ de la TVA sur prix total,
 - le taux de TVA en vigueur est de 20% ; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte.
- CHARGE l'étude de Maître Jean-François GRILLAT, notaire à Bons-en-Chablais, d'accomplir les formalités nécessaires à ce dossier,
- AUTORISE M. le Président ou M. le deuxième Vice-Président en charge de la stratégie de développement et d'innovation économique, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 SEP. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEY : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDZAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDZAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAIN : M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002375

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA JOURNÉE PORTES OUVERTES DES ENTREPRISES DE PERRIGNIER

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 29 août 2023.

CONSIDERANT la demande de subvention adressée à Thonon agglomération par l'association des entreprises de Perrignier pour le soutien à la manifestation « Journée Portes Ouvertes des entreprises de Perrignier », qui aura lieu le vendredi 29 septembre 2023, sur le Pôle Economique de Perrignier et dont le budget prévisionnel s'élève à 5 750 €,
CONSIDERANT que cet évènement a pour finalité de rapprocher le monde de l'entreprise, des élèves en classe de troisième du Collège François Mugnier de Bons-en-Chablais et par là-même de faire découvrir et valoriser les différents métiers au sein de ces structures.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une subvention à hauteur de 1 000 €, au bénéfice de l'association des entreprises de Perrignier, dans le cadre de l'organisation de la Journée Portes Ouvertes du 29 septembre 2023,
- AUTORISE le versement de la subvention dès transmission par l'association des bilans, notamment comptables, de la manifestation,
- PRECISE que les crédits seront pris sur le budget annexe Développement Economique au compte 6574 – DECO,
- AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Delval', written over a horizontal line.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **29 SEP. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEIX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtizia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002376

SUIVI DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES - Convention SYANE

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, aussi dite de manière abrégée « loi de transition énergétique »,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n° CC000802 du 25 février 2020 portant approbation du PCAET.

CONSIDERANT que la mission de suivi et de conseil énergétique effectuée depuis 2019 par le SYANE donne satisfaction,
CONSIDERANT l'intérêt de procéder à un suivi des consommations énergétiques des bâtiments communautaires suivants, en vue d'améliorer leur efficacité énergétique, notamment en termes de gestion :

| BATIMENT | COMMUNES | SURFACE | SURFACE CHAUFFEE |
|--------------------------------|------------------|---------------------|--------------------|
| Base des Clerges | THONON | 1100 M ² | 1100M ² |
| Régie de collecte | THONON | 500 M ² | 500M ² |
| Maison de l'Agglo | THONON | 1600 M ² | 1600M ² |
| Antenne de Justice | THONON | 370 M ² | 200M ² |
| Maison de la Mobilité | THONON | 372 M ² | 372M ² |
| Pépinière du Léman | THONON | 1100 M ² | 1100M ² |
| Base Nautique | SCIEZ | 1350 M ² | 1350M ² |
| Déchetterie | SCIEZ | 18 M ² | 18M ² |
| Instance | PERRIGNIER | 1100 M ² | 980M ² |
| Atelier Tuilerie Technique | PERRIGNIER | 410 M ² | 120M ² |
| Service des Eaux | PERRIGNIER | 1500 M ² | 1500 |
| Gymnase | BONS-EN-CHABLAIS | 3100 M ² | 3100M ² |
| Déchetterie des BRACOTS | BONS-EN-CHABLAIS | 24 M ² | 24M ² |
| BIJ | BONS-EN-CHABLAIS | 20M ² | 20M ² |
| Gymnase | DOUVAINE | 2000 M ² | 1840M ² |
| Déchetterie | DOUVAINE | 64 M ² | 64M ² |
| BIJ | DOUVAINE | 488M ² | |
| BUREAU RELAIS | DOUVAINE | 64M ² | 64M ² |
| Maison forestière de THENIERES | BALLAISON | 488M ² | 160M ² |
| Ateliers / Asso THENIERES | BALLAISON | 596M ² | 596M ² |
| Domaine de THENIERES Château | BALLAISON | 2000M ² | 1300M ² |
| Grange de THENIERES | BALLAISON | 320M ² | 290M ² |
| Déchetterie | ALLINGES | 19 M ² | 19M ² |
| MAC-Crèche | ALLINGES | 124 M ² | 124M ² |
| MIC-Crèche | LE LYAUD | 121 M ² | 121M ² |
| Gymnase | MARGENCEL | 3800 M ² | 3200M ² |
| Colonie | MESSERY | 1700 M ² | 1700M ² |
| Grange de Servette | CHEN-SUR -LEMAN | | 385M ² |
| EHPAD | VEIGY-FONCENEX | 2830M ² | 2830M ² |

THONON agglomération

| | | | |
|-----|--------|-------------------|-------------------|
| OTI | YVOIRE | 180M ² | 144M ² |
|-----|--------|-------------------|-------------------|

CONSIDERANT le projet de convention ci-annexé.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- ACCEPTE le projet de convention particulière d'adhésion au Conseil Energie auprès de Thonon Agglomération proposé par le SYANE, ci-annexé,
PRECISE que les crédits nécessaires sont ou seront ouverts au budget principal sur 2023 et exercices suivants,
AUTORISE M. le Président à signer tous les documents liés à cette opération.

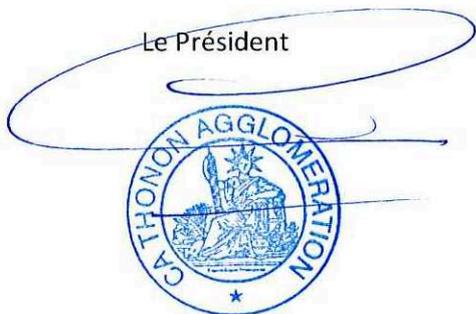
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, written in a cursive style.

29 SEP. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvernex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEIX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002377

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) 2024 - Exonération des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'article 1521 du code général des impôts,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n° CC000548 du 24 septembre 2019 concernant l'instauration et la perception de la TEOM sur le territoire de l'agglomération.

M. le Président expose au Conseil Communautaire les dispositions de l'article 1521-III. 1 du code général des impôts, qui permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés. Cette liste des établissements exonérés doit être affichée. Il est précisé que cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2024.

CONSIDERANT la liste proposée des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

EXONERE de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année d'imposition 2024 conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants selon le listing joint à la présente délibération,

CHARGE M. le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

29 SEP. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 9 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jouvernex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEUX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

MESSERY : M. Serge BEL

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002378

MARCHE AOO 2018-05(DEC) - Fourniture de conteneurs - avenant n°1 - indemnité liée à l'imprévisibilité de hausse des coûts

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
VU le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU la Loi NOTRe du 7 août 2015,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n° CC000359 du Conseil Communautaire du 26 février 2019 relative à l'attribution du marché de fourniture de dispositifs de collecte des déchets ménagers et assimilés à la société ASTECH pour un montant de 4 625 172.00 €TTC.

CONSIDERANT les demandes d'indemnité de la société ASTECH en dates du 21 avril 2021, 28 octobre 2021 et 27 janvier 2023,
CONSIDERANT les justificatifs fournis et, en conséquence, la nécessité de procéder au versement d'une indemnité par avenant.

M. le Président indique qu'il s'agit de prendre en compte la forte hausse du coût de l'acier qui est un des principaux éléments constitutifs des conteneurs enterrés et semi-enterrés, en conséquence de la forte reprise économique à la suite de la crise sanitaire, puis de la guerre en Ukraine.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer l'avenant n°1, pour un montant de 86 415.70 €HT, soit 103 698.84 TTC, soit 2.24 % du montant du marché à l'entreprise ASTECH,
AUTORISE M. le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ladite modification.

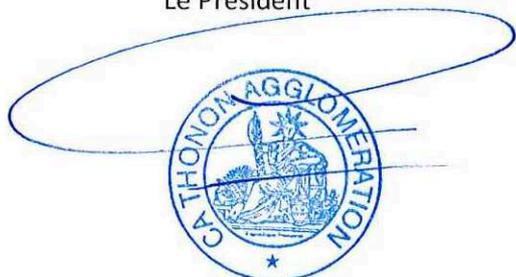
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Chuiel', with a horizontal line underneath.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 SEP. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

Route de Jouvernex (derrière la mairie)

74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVEN : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEY : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)

MESSERY : M. Serge BEL

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)

ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002379

APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2023-26(DEC) — EXPLOITATION DES QUATRE DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES DE THONON AGGLOMERATION - Autorisation de signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique (CCP),
VU les dispositions des articles R. 2124-2, R. 2161-2 et suivants et R. 2162-1 et suivants du CCP relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert,
VU l'accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP, donnant lieu à l'émission de bons de commande.

CONSIDERANT le terme du précédent accord-cadre (n°AOO-2019-23-DEC) au 30 septembre 2023 et la reconduction nécessaire d'un nouvel accord-cadre à compter du 1^{er} octobre 2023 afin de s'assurer de la continuité de ce service public,

CONSIDERANT la décomposition de l'accord-cadre en 16 lots destiné à couvrir un maximum de filières de revalorisation,

CONSIDERANT la durée maximale de l'accord-cadre de 4 ans (déclinée en 2 fois 2ans),

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence 22 juin 2023 publié sur les supports de publication du BOAMP, le JOUE, le profil d'acheteur mp74.aws-achat.info et le site internet de l'agglomération thononagglo.fr,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres en date du 5 et du 19 septembre 2023 établi selon les critères de sélection des offres prévus au règlement de consultation et le classement qui en résulte,

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres en date du 5 septembre 2023,

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres en date du 19 septembre 2023 pour le lot 8.

Madame Astrid BAUD-ROCHE en tant que conseillère communautaire intéressée ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer les marchés et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de leur exécution, attribués aux entreprises visées dans le tableau ci-dessous,

PRECISE que les marchés s'exécuteront par l'émission de bons de commande dans les montants minimum et maximum définis par lot,

PRECISE que les prestations seront rémunérées par application des prix des bordereaux des prix unitaires fixés par les titulaires dans leur offre aux quantités réellement exécutées.

| Lot | Désignation | Montant minimum et maximum (en € H.T par an) | Prestataire retenu |
|-----|---|--|---|
| 01 | Locations de bennes, enlèvement, transport et traitement des cartons | Minimum : 35 000 € Maximum : 155 000 € | ORTEC ENVIRONNEMENT ZI de Vongy 19 avenue des Genevriers 74200 THONON LES BAINS |
| 02 | Locations de bennes, enlèvement, transport et traitement des végétaux pour les déchetteries de Bons et Douvaine | Minimum : 155 000 € Maximum : 475 000 € | SUEZ ORGANIC SAS 38, av Jean Jaurès 78 440 GARGENVILLE |
| 03 | Locations de bennes, enlèvement, transport et traitement des végétaux pour les déchetteries d' Allinges et de Sciez | Minimum : 85 000 € Maximum : 345 000 € | SUEZ ORGANIC SAS 38, av Jean Jaurès 78 440 GARGENVILLE |

THONON agglomération

| | | | |
|----|--|--|--|
| 04 | Locations de bennes, enlèvement, transport et traitement des gravats | Minimum : 80 500 € Maximum : 325 000 € | SARL DURR RECYCLAGE 94 impasse des Trembles 74 550 PERRIGNIER |
| 05 | Locations de bennes, enlèvement, transport et traitement des ferrailles | Minimum : sans objet Maximum : 190 000 € | MAISON DEYA 8 av des Genévriers ZI de Vongy 74200 THONON LES BAINS |
| 06 | Locations de bennes, enlèvement, transport et traitement des encombrants pour les déchetteries de Bons et Douvaine | Minimum : 225 000 € Maximum : 910 000 € | SARL DURR RECYCLAGE 94 impasse des Trembles 74 550 PERRIGNIER |
| 07 | Locations de bennes, enlèvement, transport et traitement des encombrants pour les déchetteries d'Allinges et Sciez | Minimum : 255 000 € Maximum : 1 100 000 € | SARL DURR RECYCLAGE 94 impasse des Trembles 74 550 PERRIGNIER |
| 08 | Locations de bennes, enlèvement, transport et traitement du bois | Minimum : 35 000 € Maximum : 1 100 000 € | EXCOFFIER RECYCLAGE SA 70 route du stade 74 350 VILLY LE PELLOUX avec la solution variante |
| 09 | Locations de bennes, enlèvement, transport et traitement du plâtre | Minimum : 120 000 € Maximum : 495 000 € | SARL DURR RECYCLAGE 94 impasse des Trembles 74 550 PERRIGNIER |
| 10 | Locations de contenants, enlèvement, transport et traitement des déchets ménagers spéciaux (DDS) | Minimum : 25 000 € Maximum : 115 000 € | TRIALP 928 av de la Houille Blanche 73 000 CHAMBERY |
| 11 | Collecte des huiles végétales | Minimum : sans objet Maximum : 10 000 € | DIELIX 727 rte du Hazay 78 520 LIMAY |
| 12 | Collecte des huiles minérales | Minimum : 900 € Maximum : 4 000 € | CHIMIREC ZAC les Toupes 39 670 MONTMOROT |
| 13 | Tassement des bennes | Minimum : 75 000 € Maximum : 300 000 € | ECO DECHETS 24B rue Jean Baldassini 69007 LYON |
| 14 | Location de bennes, enlèvement, transports et traitement de la laine de verre, laine de roche, chassis et polystyrènes | Minimum : 3 500 € Maximum : 15 000 € | Proposition de ne pas attribuer - |
| 15 | Location de bennes, enlèvement, transports et traitement des pneus et roues jantées | Minimum : 2 500 € Maximum : 12 000 € | Proposition de ne pas attribuer - |
| 16 | Location de bennes, enlèvement, transports et traitement des batteries | Minimum : sans objet Maximum : 4 000 € | EXCOFFIER RECYCLAGE SA 70 route du stade 74 350 VILLY LE PELLOUX |

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

29 SEP. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 SEP. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 20/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
Route de Jouvrenex (derrière la mairie)
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENES : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 2345)
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2341)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS (est arrivé à la délibération 2342)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD (est arrivée à la délibération 2342)
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Claude MANILLIER)
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Christophe SONGEON (est partie après la délibération 2352, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDZ, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF (est parti après la délibération 2371)

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2352)

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 2371)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002380

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2024 - MANIFESTATION APPEL A PROJETS 2024

VU L'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 6 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon agglomération »,
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19/09/2023.

CONSIDERANT la compétence statutaire facultative de « soutien aux actions culturelles et évènementielles ayant pour objet la promotion du territoire communautaire »,
CONSIDERANT la volonté d'accompagner les associations du territoire dans l'organisation de projets ou évènements d'ampleur contribuant à la promotion du territoire communautaire,
CONSIDERANT la nécessité d'un cadre pour préciser les conditions d'attribution de subvention,
CONSIDERANT le règlement octroi de subvention et les conditions de l'appel à projet 2024.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'un soutien à la réalisation d'évènement contribuant à la promotion du territoire communautaire,
APPROUVE le règlement d'attribution de subvention joint en annexe,
DECIDE que le règlement d'attribution de subvention entre en vigueur à compter de la présente délibération pour des évènements de la période du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024,
PRECISE que les projets de demande de subvention devront être adressés par voie numérique entre le 1^{er} octobre 2023 dès 8h00 et le 31 octobre 2023 à 16h00 pour un évènement se déroulant pendant l'année 2024,
PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif du budget principal 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **29 SEP. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **29 SEP. 2023**